

Note méthodologique

Ce document fait état de la méthodologie utilisée par L'Oréal pour le reporting des indicateurs de l'année 2015. Il décrit pour chaque domaine le périmètre de consolidation, les indicateurs et la méthode de recueil des données. Cette note s'applique au chapitre 3 du Document de référence 2015 du Groupe L'Oréal ainsi qu'au rapport d'avancement *Sharing Beauty With All* 2015.

Données sociales

Périmètre de consolidation

Les effectifs indiqués, ainsi que leurs répartitions, correspondent à l'effectif total des divisions Cosmétique et The Body Shop¹. Si un indicateur porte sur un périmètre différent de celui des divisions Cosmétique et The Body Shop, le périmètre de consolidation est indiqué en note.

Indicateurs

Les indicateurs retenus sont ceux utilisés dans la gestion du personnel et des questions sociales de la Société. Ils reflètent les résultats de la politique des ressources humaines.

Recueil des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel à quatre méthodes :

- la plupart des données sont recueillies en utilisant le système intranet dédié au « Reporting par pays », disponible dans chaque pays d'implantation d'une filiale de L'Oréal. Le système couvre plusieurs sujets : effectif, formation, absentéisme, relations sociales, programme *Share&Care*, rémunération, diversité, recrutement et profit *sharing* ;
- chaque année en début d'exercice, les Directeurs locaux des Ressources Humaines transmettent les données requises concernant l'exercice précédent ;
- au moment de la compilation des données, chaque pays doit valider une charte d'engagement sur l'exactitude de toutes les données communiquées ;
- les autres données sont recueillies par les Directions concernées (Formation, Recrutement) en faisant appel à des systèmes dédiés qui suivent la même approche opérationnelle et de diffusion ;

- si des données ne sont pas consolidées sur le périmètre total de la division Cosmétique, elles peuvent être extrapolées à partir des résultats disponibles sur le périmètre des entités connectées aux systèmes d'information (SI) locaux, sous réserve que ce périmètre soit représentatif ;

- enfin, les données spécifiques relatives aux « cadres » et à d'autres populations spécifiques (expatriés, postes clés, etc.) sont recueillies à partir du système de suivi des carrières en ligne CAROL, déployé dans toutes les filiales des divisions Cosmétique.

Les effectifs formés sont calculés sur la base de tous types de format et durée de formation. Le nombre de collaborateurs formés ayant reçu moins de 1 heure de formation n'est pas significatif.

Un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place. Ils sont examinés chaque année en tenant compte des recommandations des Commissaires aux Comptes et des objectifs de suivi pour les années suivantes : mise à jour des indicateurs à suivre, amélioration de leur définition, du processus de communication, du suivi et du contrôle.

1. Certaines acquisitions récentes (Niely, Emporio Body Store et Coloright), dont le système d'information n'est pas encore intégré dans celui du Groupe, sont exclues du reporting. Elles représentent 2,4 % des collaborateurs du Groupe. L'objectif est de les intégrer dans le reporting 2016.

Données environnementales

Périmètre de consolidation

Les indicateurs relatifs à l'environnement concernent les sites des branches Cosmétique et The Body Shop : usines et centrales de distribution.

Les indicateurs environnementaux des usines et des centrales de distribution cédées ou fermées pendant l'exercice sont reportés intégralement jusqu'à la date de leur sortie du périmètre. Les usines ou les centrales de distribution qui entrent dans le Groupe ont un délai maximum de deux ans pour intégrer le reporting environnemental : sur l'exercice 2015, 94 % des usines et des centrales de distribution ont participé au reporting, les données de quatre sites, récemment rattachés au Groupe, ne sont pas encore intégrées aux données publiées: Magic Holding Nansha (Chine), Magic Holding Pingshan (Chine), Decléor (France), Niely (Brésil).

Nos indicateurs ne prennent pas en compte les impacts des travaux exceptionnels concernant les consommations d'eau, d'énergie et la génération de déchets. De même, dans le cas particulier où un sous-traitant est géographiquement dans le site, ses impacts ne sont pas pris en compte.

Indicateurs

Les indicateurs retenus sont ceux utilisés dans la gestion des sites de la Société. Ils reflètent les résultats de la politique du Groupe en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité (EHS).
Gaz à effet de serre : La méthodologie retenue pour les estimations de CO₂ suit les règles du *GHG Protocol*. Dans un souci de comparabilité, les données des émissions de CO₂ pour l'année de référence 2005 communiquées ont été mises à jour compte tenu de ces règles (recalculées à périmètre constant). Le calcul de la référence 2005 est fondé sur les facteurs d'émission de 2003 des fournisseurs locaux d'électricité – quand ils sont disponibles. Quand les facteurs d'émission ne sont pas disponibles, sont utilisés les facteurs d'émission de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) et EGRID², disponibles en 2006, correspondant aux facteurs de l'AIE pour l'année 2003 et aux facteurs de l'EPA³ (EGRID) pour l'année 2000. Pour les estimations des années suivantes, le facteur d'émission utilisé est celui donné par le fournisseur, ou à défaut celui de l'AIE (l'édition de l'AIE de 2013 pour les émissions de 2015).
Déchets : L'Oréal comptabilise dans les déchets transportables tout ce qui sort d'une usine ou

d'une centrale et qui n'est pas un produit fini ou semi-fini (par exemple, sont concernés pour une usine les emballages des matières premières ou d'articles de conditionnement, les boues des stations de traitement des effluents, les palettes cassées, etc.).

Afin d'améliorer le système de suivi de la performance déchets et de comptabiliser de façon exhaustive les déchets générés par l'utilisation des emballages navettes, un nouveau système de comptabilisation à la source des emballages navettes a été mis en œuvre en 2014. L'Oréal comptabilise ainsi à la source le poids de ses emballages navettes dans les déchets transportables, à charge pour chacun des sites d'en maximiser le nombre de rotations. La comptabilisation à la source du poids d'emballages navettes est un facteur incitatif à la rotation de ces emballages navettes et contribue par leur réutilisation à augmenter leur durée de vie.

Les indicateurs déchets font l'objet d'une attention spécifique afin d'en améliorer et fiabiliser les catégorisations et sous-catégorisations complexes. Ils font également l'objet d'un suivi renforcé (emballages navettes en rotation, catégorisation des déchets bois, plastiques, etc.).

Recueil des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel à la méthode suivante :

- Les données sont recueillies en utilisant le système d'information sous intranet, dédié au reporting des sites et disponible dans chaque pays d'implantation d'une filiale de L'Oréal. Ce système couvre plusieurs domaines : qualité, performance des processus et données EHS.
- Les responsables locaux transmettent les données requises tous les mois.
- Au moment de la compilation des données, chaque site ou zone doit valider les données communiquées.
- Un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place. Ils sont examinés chaque année par des Commissaires aux Comptes et modifiés en tenant compte de leurs recommandations et des objectifs de suivi pour les années suivantes : mise à jour des indicateurs à suivre, amélioration de leur définition, du processus de communication, de suivi et de contrôle.

2. Emissions & Generation Resource Integrated Database.
3. Environmental Protection Agency.

Données sociétales

Périmètre de consolidation

Le périmètre porte, selon les indicateurs, sur des données L'Oréal S.A., sur un périmètre France ou Groupe. Le périmètre est précisé pour chaque indicateur.

Indicateurs

Les indicateurs ont été retenus dans le cadre de la réglementation Grenelle II et ce, dans un souci de comparabilité des données.

Recueil des données

Les données sont recueillies auprès des Directions concernées : Direction de la Communication, Direction du Développement Durable, Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Direction Internationale de l'Évaluation de la Sécurité des Produits, le Directeur du Risk Management et de la Compliance.

Pilier innover durablement

Périmètre de consolidation

- Le calcul est réalisé sur un périmètre restreint aux données disponibles dans l'outil ISIS, qui couvre aujourd'hui 85 % des volumes produits par le Groupe.
- Le calcul des indicateurs se fonde sur l'ensemble des produits nouveaux ou renouvelés (uniquement modèles vente), c'est-à-dire des produits fabriqués en 2015 (qui n'existaient pas en 2014) dans les usines du Groupe L'Oréal.
- Les produits considérés en 2015 couvrent l'ensemble des catégories de formule (inclus maquillage et parfum).
- Le calcul des indicateurs se fait sur la base du nombre de produits nouveaux ou renouvelés, soit pour la formule, soit pour l'emballage.
- Les produits nouveaux ou renouvelés n'incluent pas les « extensions de gamme ».

Indicateurs

Concernant l'indicateur « Pourcentage de produits analysés présentant un profil environnemental ou social amélioré (en %) » : un produit nouveau ou renouvelé est inclus dans l'indicateur si son profil a été amélioré par au moins un des critères mesurés par les autres

indicateurs (sourcing durable ou chimie verte, amélioration de l'impact environnemental de la formule, amélioration du packaging, présence de matières premières issues du programme *Solidarity Sourcing*).

Concernant l'indicateur « Pourcentage de produits nouveaux ou renouvelés présentant un profil environnemental amélioré grâce à une nouvelle formule dont l'empreinte environnementale a été réduite » : l'amélioration est évaluée sur des critères de biodégradabilité et d'écotoxicité de la nouvelle formule ou de la formule renouvelée comparativement à la notation moyenne de la famille du produit concernée, pour un usage équivalent. Il ne concerne que les produits pour lesquels la formule est nouvelle ou renouvelée.

Concernant l'indicateur « Pourcentage de produits nouveaux ou renouvelés présentant un impact social positif » : l'indicateur correspond au pourcentage de produits nouveaux ou renouvelés incluant des matières premières issues du programme *Solidarity Sourcing*. Le nombre de matières premières *Solidarity Sourcing* n'est pas comparé à une référence.